

Les droits de préemption des espaces naturels et du littoral

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Protéger les espaces naturels sensibles et le littoral nécessite de maîtriser les outils fonciers qui permettent aux collectivités d'agir efficacement, tant pour préserver la biodiversité que pour anticiper les risques liés à l'érosion.

Les droits de préemption, qu'il s'agisse des ENS ou du recul du trait de côte, constituent des leviers essentiels pour sécuriser l'avenir de ces territoires.

"Comment utiliser le droit de préemption des ENS pour protéger les espaces naturels ?"

"Comment anticiper et agir face aux risques liés au recul du littoral ?"

"Quelles précautions prendre pour sécuriser les acquisitions et prévenir les recours ?"

Cette formation vous donnera les clés pour garantir la pérennité et la sécurité de la protection des espaces naturels et du littoral, anticiper les contentieux et rester à jour des dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

Profils des apprenants

- Collectivités territoriales
- Urbanistes et aménageurs
- Responsables de service foncier
- SEM
- OPH
- Porteurs de projet
- Toute personne impliquée dans des opérations foncières

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Être en mesure de garantir la pérennité et la sécurité de la protection des espaces naturels sensibles et du littoral
- Être en mesure d'anticiper les recours

- Être à jour des dernières évolutions

Contenu de la formation

- I. Droit de préemption des ENS
 - a. Finalité et zones d'implantation
 - b. Règles d'institution
 - c. Titulaires de plein droit, par substitution et par délégation
 - d. Mise en oeuvre de la procédure d'exercice
- II. Droit de préemption du recul du trait de côte
 - a. Institution et titulaires du droit de préemption
 - b. Procédure d'exercice du droit de préemption
 - c. Régime des biens acquis par voie de préemption

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Tadjdine Bakari-Baroini, Avocat associé - tbakaribaroini@seban-avocat.fr, Florianne Herpin, Avocate à la Cour - herpin@seban-avocat.fr, Marie Gautier, Avocate à la Cour - mgautier@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 9 décembre 2025 - Version 1